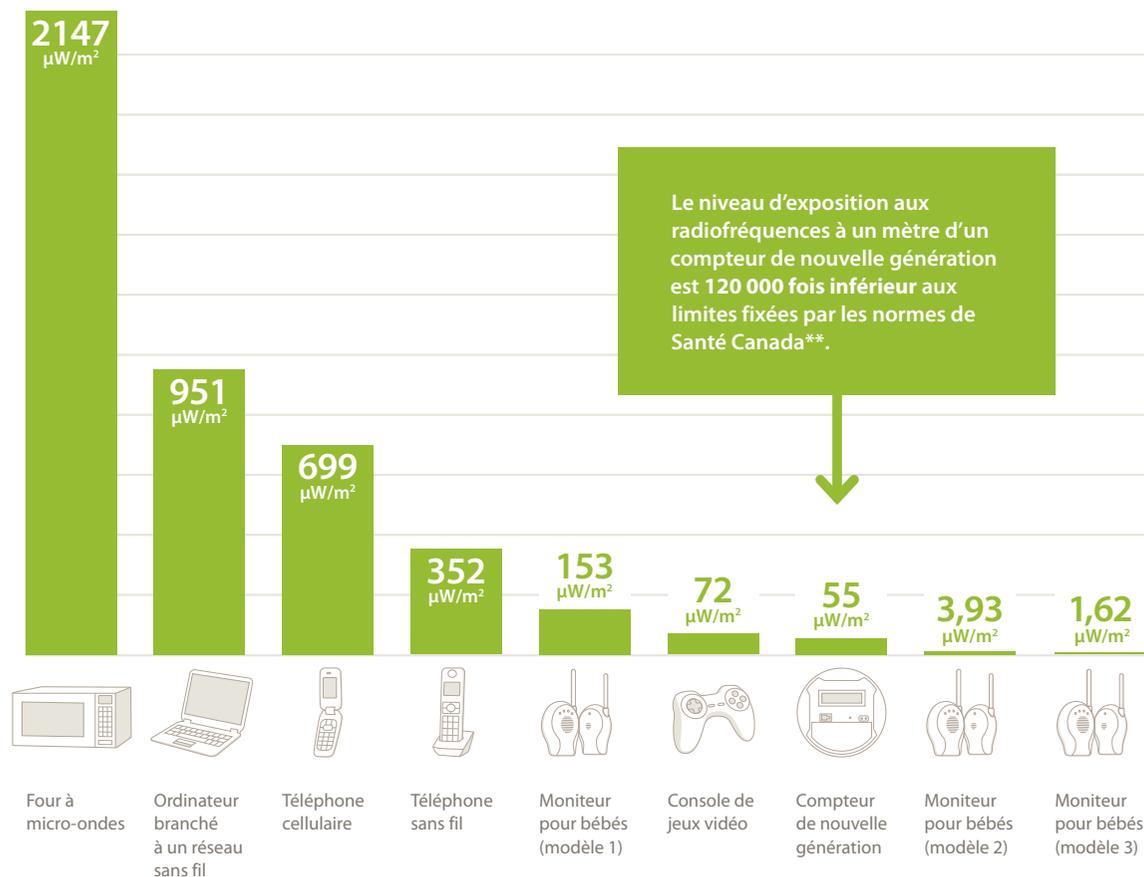


NIVEAUX D'ÉMISSION DE RADIOFRÉQUENCES

DENSITÉ DE PUISSANCE MOYENNE MESURÉE À PROXIMITÉ D'APPAREILS DOMESTIQUES D'USAGE COURANT

Essais réalisés par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)*



* Référence : pour connaître les détails du protocole de mesure ayant permis d'obtenir ces valeurs, se référer au Rapport d'essais de compatibilité électromagnétique, Mesures comparatives des compteurs avancés (compteurs de nouvelle génération), dossier CRIQ 670-43736-5

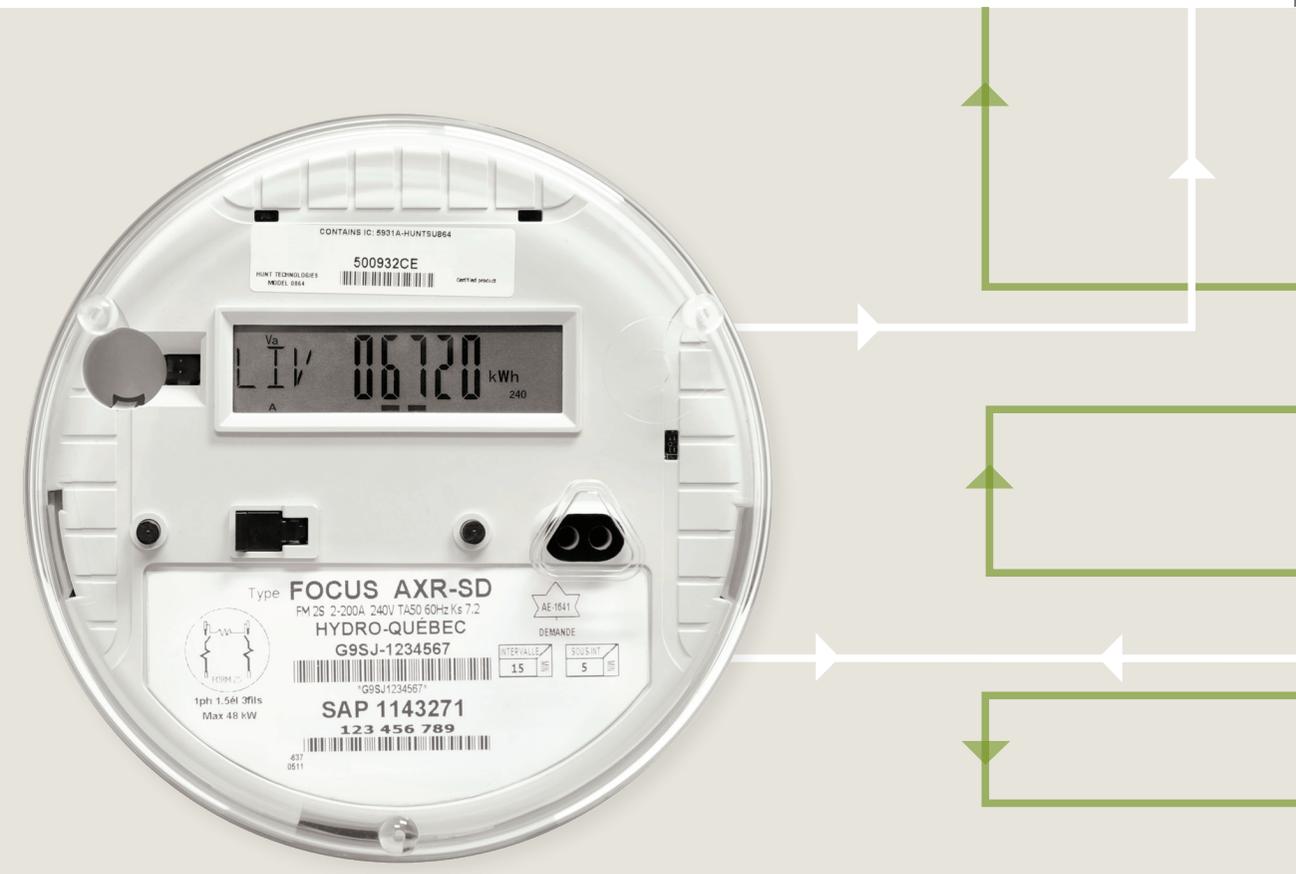
** Limite recommandée par Santé Canada : 6 000 000 μW/m²

Centre de recherche industrielle Québec

CAPSULES VIDÉO

Vous aimeriez avoir plus de détails, en connaître davantage, nous vous invitons à visiter notre site Web au www.hydroquebec.com/compteurs-nouvelle-generation, où vous pourrez visionner des capsules vidéo qui traitent des sujets suivants :

- la santé
- la confidentialité des données
- la mesure des radiofréquences
- le cheminement des données
- le choix de la technologie
- l'installation d'un compteur de nouvelle génération



LES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION – UNE SOLUTION D'AVENIR

Hydro-Québec doit remplacer d'ici 5 ans son parc de compteurs. Elle a opté pour une technologie de pointe qui offre plusieurs avantages à ses clients.

CONTEXTE

Le parc de 3,8 millions de compteurs appartenant à Hydro-Québec est principalement constitué d'appareils électromécaniques, que l'on reconnaît à leur disque qui tourne et à leurs cadrans. Ces compteurs ne sont plus fabriqués en Amérique du Nord depuis 2010.

Plus de 120 millions de compteurs de nouvelle génération ont déjà été installés dans le monde. Cette technologie est devenue la norme de l'industrie.

Les compteurs de nouvelle génération maintenant installés par Hydro-Québec enregistrent et transmettent automatiquement les données de consommation à l'entreprise (lecture à distance). Aucune visite d'un employé d'Hydro-Québec n'est requise pour lire la consommation affichée sur le compteur.



AVANTAGES DU COMPTEUR DE NOUVELLE GÉNÉRATION

- La facture de nos clients est établie à partir des données de consommation réelles plutôt qu'en fonction de données estimées, comme cela pouvait se produire avec l'ancienne technologie.
- Le client n'a plus à être présent pour donner accès à son domicile si le compteur est à l'intérieur ou difficile d'accès.
- Nos clients n'ont plus à signaler une panne puisque, grâce à cette technologie, Hydro-Québec en est informée automatiquement.
- La nouvelle technologie qu'Hydro-Québec met en place lui permettra d'offrir différentes fonctionnalités dans le futur. À titre d'exemple, nos clients pourront suivre leur consommation et en faire une gestion judicieuse.
- Plusieurs centaines de tonnes d'émissions de CO₂ (gaz à effet de serre) seront évitées chaque année. Un grand nombre de véhicules actuellement utilisés pour faire la lecture des compteurs ne seront plus sur la route.

Hydro-Québec peut ainsi cerner l'envergure d'une panne et assurer le rétablissement du service plus rapidement.

UNE TECHNOLOGIE SÉCURITAIRE ET CERTIFIÉE

Les nouveaux compteurs respectent les normes établies par différents organismes responsables dans ce domaine, dont :

- **Santé Canada**, dont le rôle est de déterminer le niveau sécuritaire des émissions de radiofréquences dans notre environnement. Vous trouverez, au verso de ce dépliant, un tableau comparant le niveau d'émission de radiofréquences de plusieurs appareils couramment utilisés avec celui d'un compteur de nouvelle génération.

Principaux éléments à retenir :

- Le niveau moyen d'exposition aux radiofréquences (RF) à un mètre d'un compteur de nouvelle génération est largement inférieur aux limites fixées par les normes de Santé Canada (120 000 fois inférieur).
- L'exposition aux radiofréquences à un mètre d'un compteur de nouvelle génération est minime quand on la compare à l'exposition associée à d'autres appareils qui émettent des radiofréquences.
- **Mesures Canada**, qui fixe les normes de précision exigées pour tout appareil de mesurage, tel que les compteurs, et en contrôle l'application.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Hydro-Québec a mis en place des mécanismes parmi les plus sécuritaires, comparables à ceux du domaine bancaire.

Les renseignements personnels de nos clients, tels que leur nom, leur adresse et leur numéro de téléphone, ne circulent pas sur le réseau.

Chaque compteur possède sa propre clé de cryptage (encodage). De plus, le chemin emprunté pour transmettre les informations du compteur vers les systèmes informatiques d'Hydro-Québec varie à chaque transmission. Cela permet d'assurer la sécurité et l'intégrité des données.

APPROBATION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

En octobre 2012, la Régie de l'énergie a :

- autorisé le remplacement sans frais pour le client des compteurs appartenant à Hydro-Québec par des compteurs de nouvelle génération ;
- approuvé une « option de retrait » incluant les frais, modalités et conditions pour les clients qui ne souhaitent pas l'installation d'un compteur de nouvelle génération à leur domicile.

INFORMATION POUR NOS CLIENTS

Avant l'installation :

Nos clients reçoivent une lettre qui les informe de l'installation sans frais du compteur de nouvelle génération et fournit les renseignements pertinents sur le compteur ainsi que sur le prestataire des services d'installation mandaté par Hydro-Québec, Capgemini Québec.

Le jour du remplacement du compteur :

Une affiche de porte et un dépliant d'information sont remis à chaque client.



Option de retrait :

- Si l'un de nos clients ne souhaite pas l'installation d'un compteur de nouvelle génération, il doit informer Hydro-Québec de son refus en utilisant le numéro de téléphone apparaissant dans la lettre qui lui a été envoyée.
- Pour se prévaloir d'un crédit sur les frais initiaux d'installation, les clients concernés devront signaler leur refus dans les 30 jours suivant la date inscrite dans le haut de la lettre.
- Les frais initiaux d'installation de 98 \$*, qui incluent un crédit d'installation, sont applicables en plus des frais mensuels pour la relève, qui s'élèvent à 206 \$ par année.
- Seul le détenteur du compte d'électricité peut en faire la demande.

* Après le délai de 30 jours, les frais initiaux d'installation s'élèvent à 137 \$ au lieu de 98 \$.

EN TOUT TEMPS :

- Nos clients peuvent se prévaloir de l'option de retrait (certains coûts et modalités s'appliquent).
- Nos clients qui se sont prévalus de l'option de retrait et qui ne souhaitent plus y adhérer peuvent demander l'installation d'un compteur de nouvelle génération (sans frais).